

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 20 22



**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT  
DU GUIERS ET SES AFFLUENTS**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
LAC D'AIGUEBELETTE



Communauté du Pays Voironnais



CEUR DE CHARTREUSE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Les Vals du Dauphiné  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Le mot du Président

L'année 2022 aura été particulièrement dense pour le SIAGA, avec, tout d'abord, la sécheresse 2022 qui a rappelé, à la mémoire de tous, la vulnérabilité des cours d'eau du territoire. Ces événements ont démontré l'importance de la gestion par bassin versant, qui est seule à même d'apporter une réponse face à des espaces qui ne connaissent pas de frontières administratives. Ce constat doit inciter à continuer à agir ensemble afin de réduire les vulnérabilités de notre territoire. En 2022, c'est aussi grâce à un travail cohérent à l'échelle du bassin que nous avons pu poursuivre notre travail sur le Contrat de



Bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison (*GABT*) et le Programme d'Études Préalables (*PEP*) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (*PAPI*). Véritables outils de planification, d'orientation et de référence, ce sont avant tout des projets locaux ambitieux qui visent à rechercher des réponses adaptées au contexte et aux spécificités du territoire. Cette année a été décisive pour accompagner le comité de rivière par la signature du contrat de bassin le 12 juillet 2022 à la maison du lac d'Aiguebelette. Je souhaite également souligner la qualité de l'engagement du syndicat dans l'exécution des missions qui lui sont confiées et mettre en avant la valeur ajoutée de ce maître d'ouvrage « de bassin hydrographique » qu'est l'EPAGE.

Ce rapport d'activité témoigne de la multiplicité des actions menées par l'EPAGE et du souci permanent de répondre aux enjeux du territoire aussi bien en matière de préservation de la ressource en eau et de gestion des milieux aquatiques que de prévention des inondations. 2022 témoigne d'un bilan d'activité riche et diversifié que je vous invite à découvrir au fil des pages de ce document. Je vous souhaite une agréable lecture et remercie l'ensemble de nos partenaires et financeurs, sans qui les actions présentées dans ce rapport ne seraient pas réalisables.

**Jean-Louis REYNAUD**

*Président du SIAGA*

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'R' that are interconnected. The signature is written on a white background.

# SOMMAIRE

## **Organisation et fonctionnement**

P.3

Territoire

Compétences statutaires

Équipe technique

Fonctionnement exécutif

Fonctionnement financier

Partenaires institutionnels

## **Contrat de bassin Guiers- Aiguebelette-Bièvre-Truisson**

P.12

## **Bilan des actions 2022**

P.14

Ressource en eau

Continuité écologique et sédimentaire

Prévention des inondations

Ripisylve et embâcles

Zones humides

Communication et sensibilisation

Appels à projets

## **Réunions**

P.27

Conseils syndicaux

Bureaux syndicaux

Autres dates

## **Marchés**

P.31

## **Bilan financier 2022**

P.32

## PRÉAMBULE

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 5211-39, rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat, accompagné du compte administratif approuvé par le conseil syndical.

## 2022 : ÉVÉNEMENTS CLÉS

10 mai

Comité de rivière :  
validation du contrat de  
bassin GABT

20 juin

Comité de Pilotage  
Programme d'Actions de  
Prévention des Inondations

12 juillet

Signature du contrat de  
bassin Guiers-Aiguebelette-  
Bièvre-Truisson

14 décembre

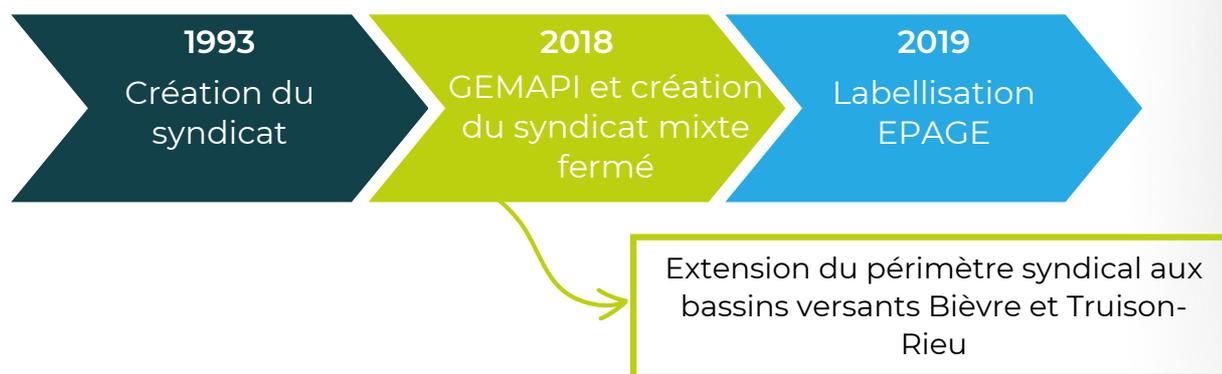
Comité de Pilotage  
Ressource en eau et lancement  
de l'étude stratégique

Le Syndicat du Guiers a été créé en 1993. D'abord syndicat d'études, il s'est ensuite transformé en syndicat de travaux regroupant, au 31 décembre 2017, 41 communes iséroises et savoyardes du bassin versant du Guiers.

En 2018, avec la prise de compétence obligatoire de la GEMAPI (*Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*) par les EPCI-FP, les Communautés de communes Cœur de Chartreuse, Vals du Dauphiné, Val Guiers, lac d'Aiguebelette et la Communauté d'Agglomérations du Pays Voironnais ont intégré le SIAGA en représentation – substitution de leurs communes membres.

Afin de formaliser l'exercice de la compétence GEMAPI par le syndicat, le SIAGA a adopté de nouveaux statuts, approuvés par arrêté inter-préfectoral du 16 août 2018, permettant ainsi d'étendre le périmètre aux bassins versants de la Bièvre et du Truison-Rieu.

En 2019, le syndicat a fait évoluer ses statuts afin d'obtenir la labellisation **EPAGE** (*Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau*).



Le SIAGA (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et ses Affluents) est une structure intercommunale, sous forme de syndicat mixte fermé, regroupant 5 intercommunalités.

# TERRITOIRE

Le SIAGA gère le territoire compris dans les bassins versants hydrologiques du Guiers, de la Bièvre et du Truison-Rieu dans la limite des périmètres suivants :



Superficie



680 km<sup>2</sup>

Linéaire des cours d'eau



+ 271 km

Lac d'Aiguebelette



545 ha

Zones humides



4 000 ha

Altitude max. - min.



2 082 m - 220 m

L'arrêté inter-préfectoral n°38-2019-12-10-014 du 10/12/19 a permis de préciser le champ de compétence du syndicat.

## Les compétences obligatoires

Le syndicat est habilité à exercer, en lieu et place des EPCI-FP membres du syndicat, la compétence GEMAPI. Cette compétence obligatoire concerne les bassins versants hydrologiques du Guiers (*sans le sous-bassin versant du lac d'Aiguebelette*), de la Bièvre et du Truison/Rieu.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et notamment de son I bis, le syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant les 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 sus-visé :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un

cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Le syndicat intervient dans le strict respect des droits et des obligations reconnus par la loi :

- Aux propriétaires riverains pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux en application des articles L215-2, L215-14 et L215-16 du code de l'environnement et en application des droits de propriété et riveraineté, notamment les articles 556 et suivants du code civil ;
- Aux maires en application de l'article L2212-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du maire.

## Les compétences optionnelles

### Compétence optionnelle n°1

Le syndicat est habilité à exercer, en lieu et place des EPCI-FP membres du syndicat à l'échelle des bassins versants hydrologiques Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison / Rieu la compétence animation et concertation dans les domaines de la GEMAPI au sens de l'item 12 de l'article L211-7 :

- Animation, y compris pédagogique, et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique à

l'échelle des bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre, Truison et Rieu (incluant notamment le portage, l'animation et la mise en œuvre des contrats de rivière, PAPI, SAGE, PGRE, ... ).

### Compétence optionnelle n°2

Le syndicat peut également exercer par délégation la compétence GEMAPI telle que définie les 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 sur le sous bassin versant du lac d'Aiguebelette.

La délégation de la compétence GEMAPI est soumise à la signature d'une convention entre le délégant (EPCI-FP) et le délégataire (SIAGA) conformément aux dispositions de l'article L1111-8 du CGCT.

# ÉQUIPE TECHNIQUE

En 2022, le SIAGA a employé 7 agents (6 ETP et 1 0.5 ETP) et 2 agents (0.4 ETP) mise à disposition d'un jour par semaine.

## Direction technique et administrative



**Didier GIRARD**

Chef de projet GEMAPI

## Assistante administrative



**Sabine GANDY**

Gestion administrative et comptable  
Assistance administrative aux collaborateurs

## Chargée de communication



**Yolenne SICAUD**

Diverses actions de communication liées au contrat de bassin GABT, au PAPI et au développement du syndicat

## Service technique

### Technicien de rivière



**Aurélien VILLARD**

Aménagement des cours d'eau, hydraulique et géomorphologie, continuité écologique  
Programme de gestion de la ripisylve

### Chargée de mission GEMA



**Sophie MICHON**

Plan de gestion des Zones Humides  
Politique foncière  
Continuité écologique et actions géomorphologiques

### Chargé de mission prévention des inondations



**Franck REMOND**

Programme d'études préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

### Chargée de mission Ressource en eau



**Clémentine PERIAL**

Gestion de la ressource en eau  
Suivi des niveaux d'eau en nappe et rivière  
Suivi de la qualité d'eau

### Cheffe de projets hydrauliques



**Alexia GIROUD**

Élaboration et animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention

### Technicien SIG



**Frédéric Moine**

cartographie et élaboration du système d'information géographique

Mise à disposition  
du Département de  
l'Isère

## Le Président

Il peut recevoir des délégations du comité syndical et peut déléguer des pouvoirs aux vice-présidents, conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

## Le bureau

Il reçoit des délégations du comité syndical et lui rend compte de ses décisions.

Les 8 membres du bureau sont issus du comité syndical :



**Jean-Louis REYNAUD**

**Président**

*Maire de Pressins  
Conseiller communautaire  
CC Vals du Dauphiné*



**Alain PERROT**

**1er Vice-Président**  
*Administration générale et  
finances*

*Maire de Saint-Béron  
Conseiller communautaire CC  
Val Guiers*



**Marc GAUTIER**

**2ème Vice-Président**  
*Communication*

*Maire de Saint-Pierre-  
d'Entremont (38)*



**Williams DUFOUR**

**3ème Vice-Président**  
*Travaux*

*Maire de Miribel-les-Échelles  
Conseiller communautaire  
CC Cœur de Chartreuse*



**Freddy REY**

**4ème Vice-Président**  
*Travaux et communication*

*Maire de Saint-Nicolas-de-Macherin  
7ème Vice-Président CA Pays  
Voironnais*



**Daniel BATON**

**Membre élu**

*2ème adjoint à Aoste*



**Patrick ROULAND**

**Membre élu**

*Adjoint à Saint-Alban-de-Montbel  
3ème Vice-Président CC Lac  
Aiguebelette*



**Dominique COMBAZ**

**Membre élue**

*4ème adjointe à Saint-Béron  
CC Val Guiers*

## Le comité syndical

C'est l'instance décisionnaire du syndicat.

Le comité syndical peut créer en son sein des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions. La présidence de ses commissions est assurée par les vice-présidents en charge des dossiers sous la responsabilité du Président.

Le comité syndical est composé de 21 délégués :

### Communauté de Communes des Vals du Dauphiné



BUREAU

**Daniel BATON**  
2ème adjoint à Aoste



**Fabien GALLICE**  
Conseiller à Saint-Albin-de-Vaulserre



BUREAU

**Jean-Louis REYNAUD**  
Maire de Pressins  
Conseiller communautaire  
CC Vals du Dauphiné



**Éric PHILIPPE**  
3ème adjoint à Pont-de-Beauvoisin (38)



**Marie-Christine FRACHON**  
Maire de Rochetoirin  
10ème Vice-Présidente  
CC Vals du Dauphiné

### Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais



**Roland BESSON**  
Maire de Massieu  
Conseiller communautaire  
CA Pays Voironnais

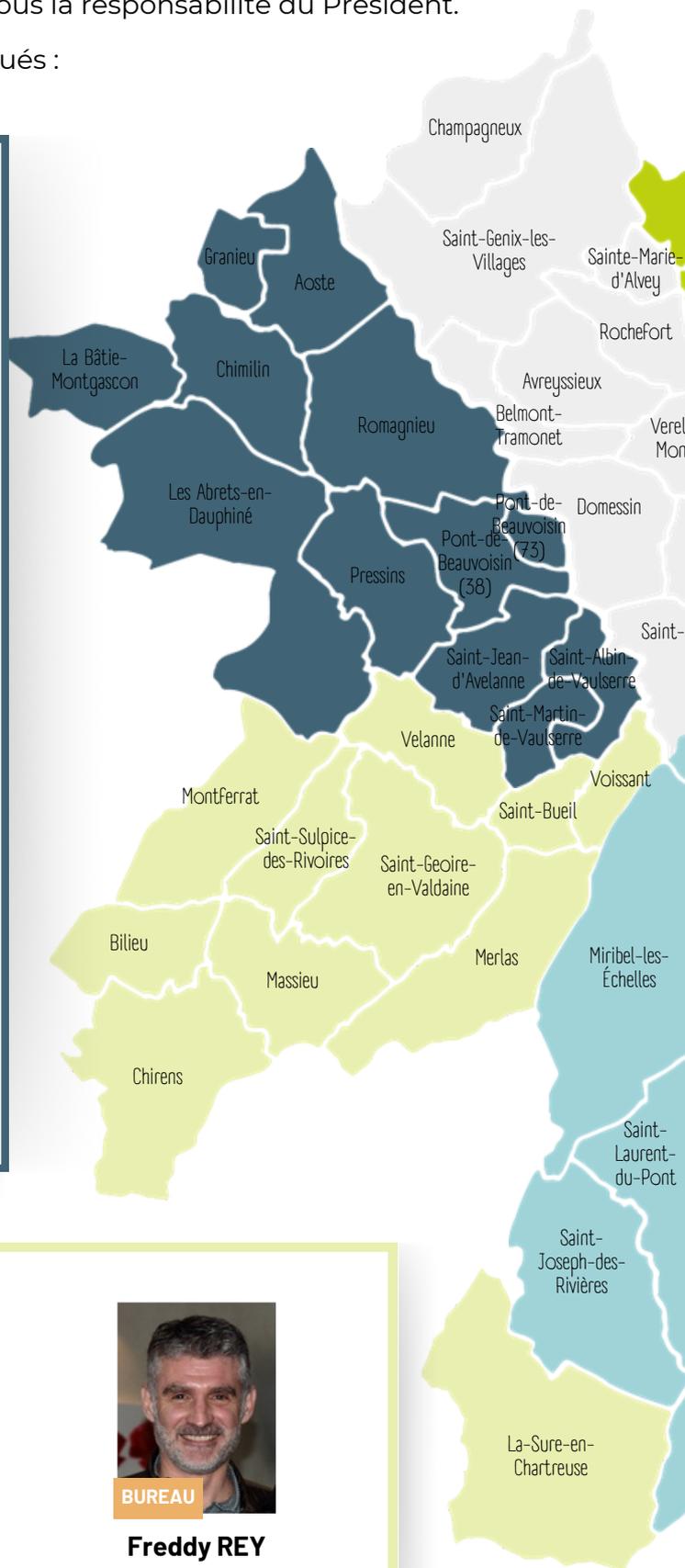


**Nadine REUX**  
Maire de Charnècles  
1ère Vice-Présidente  
CA Pays Voironnais



BUREAU

**Freddy REY**  
Maire de Saint-Nicolas-de-Macherin  
7ème Vice-Président  
CA Pays Voironnais



## Communauté de Communes Val Guiers



BUREAU

**Dominique COMBAZ**  
4ème adjointe à Saint-Béron



BUREAU

**Alain PERROT**  
Maire de Saint-Béron  
Conseiller communautaire



**Bertrand PUGNOT**  
4ème adjoint à Saint-Genix-les-Villages



**Raymond VAGNON**  
3ème adjoint à Domessin

## Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette



BUREAU

**Patrick ROULAND**

Adjoint à Saint-Alban-de-Montbel  
3ème Vice-Président  
CCLA

## Communauté de Communes Cœur de Chartreuse



BUREAU

**Williams DUFOUR**  
Maire de Miribel-les-Échelles  
Conseillère communautaire



**Robert EYRAUD**  
1er adjoint à Saint-Franc



**Pierre FAYARD**  
1er adjoint aux Échelles  
Conseiller communautaire



BUREAU

**Marc GAUTIER**  
Maire de Saint-Pierre-d'Entremont



**Stéphane GUSMEROLI**  
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse  
Conseiller communautaire



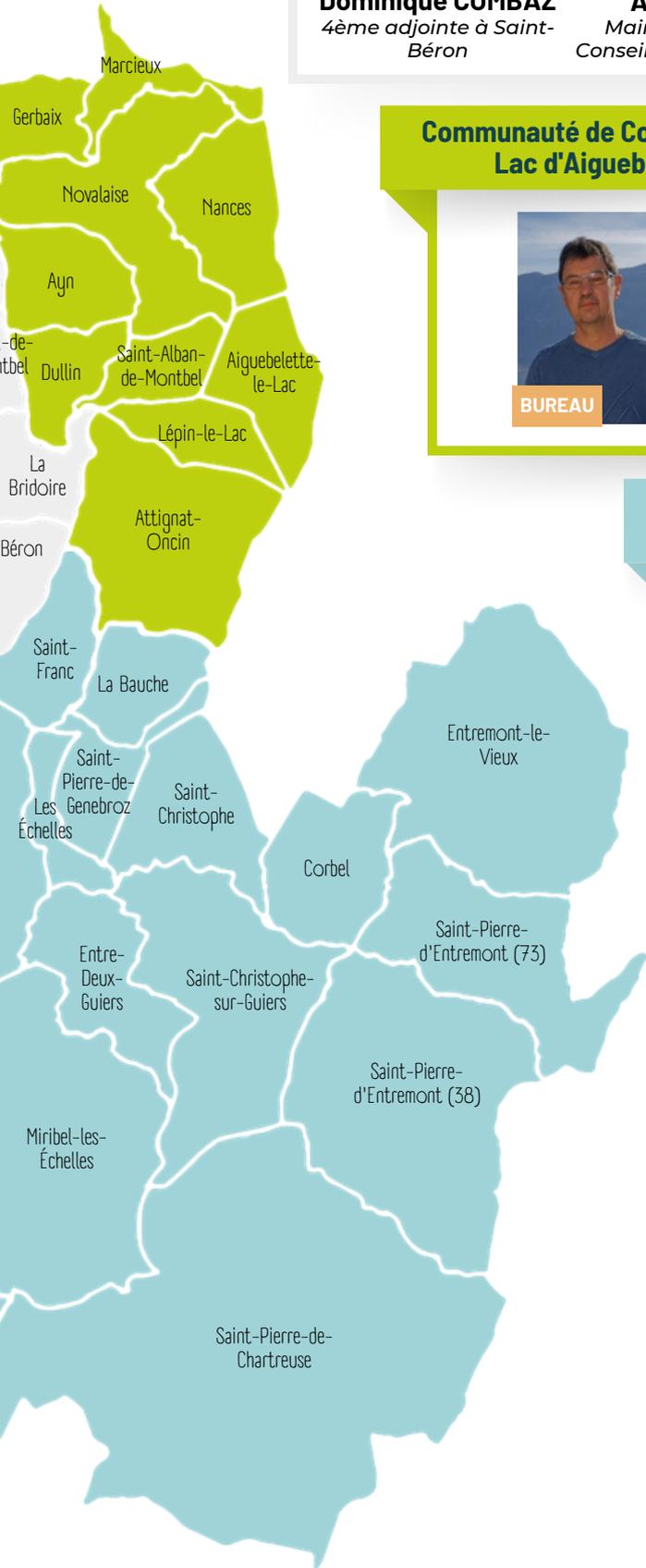
**Roger JOURNET**  
1er adjoint à Saint-Joseph-de-Rivière  
Conseiller communautaire



**Evelynne LABRUDE**  
Maire de La Bauche  
Conseillère communautaire



**Mathias LAVOLE**  
4ème adjoint à Saint-Laurent-du-Pont  
Conseiller communautaire



## FONCTIONNEMENT FINANCIER

Les ressources du SIAGA proviennent de la participation des 5 structures adhérentes ainsi que de subventions.

### Les participations des structures

Lors du vote du budget 2022 et de la participation des membres, la participation des membres pour l'année 2022 concernait la compétence GEMAPI et la compétence liée à l'item 12. La clé de répartition entre les EPCI-FP membres est basée sur la solidarité territoriale.

Celle-ci dépend de 2 critères à part égale :

- La population pondérée au périmètre syndical
- La surface de chaque EPCI dans le périmètre syndical

Ainsi, chaque EPCI participe de manière solidaire aux charges de fonctionnement et d'investissement du syndicat.

*NB : le pourcentage de participation de chaque EPCI au SIAGA dépendant entre autres de la population, il est prévu dans les statuts de réactualiser ce chiffre après chaque renouvellement complet du conseil syndical.*

La participation financière des structures s'établit pour 2022 à :

|                       | GEMAPI | Item 12 |
|-----------------------|--------|---------|
| CC Cœur de Chartreuse | 41,37% | 37,32%  |
| CA Pays Voironnais    | 16,03% | 14,53%  |
| CC Vals du Dauphiné   | 23,47% | 21,31%  |
| CC Val Guiers         | 17,50% | 15,88%  |
| CC Lac d'Aiguebelette | 1,65%  | 10,97%  |

Elle intègre la poursuite et la finalisation des actions précédemment engagées (celles du contrat de bassin) qui relèvent en très grande majorité de la compétence GEMAPI et de nouvelles dépenses induites par l'extension du périmètre de compétence juridique (ensemble des cours d'eau, prévention des inondations), territorial (bassins versants de la Bièvre et du Truison – Rieu) et les obligations réglementaires (systèmes d'endiguement).

### Les subventions

La plupart des actions engagées par le SIAGA bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SIAGA sont l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'État. Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis au titre du contrat de bassin. Les Départements de la Savoie et de l'Isère interviennent également sur certains dossiers.

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La mise en place d'une gestion solidaire et concertée de l'eau sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique.

L'Agence de l'Eau Rhône  
Méditerranée Corse



La Région Auvergne  
Rhône-Alpes



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Les Départements de  
l'Isère et de la Savoie



LE DÉPARTEMENT



L'Office Français pour la  
Biodiversité (OFB)



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

Les Directions Départementales des  
Territoires (DDT) de l'Isère et de la Savoie



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

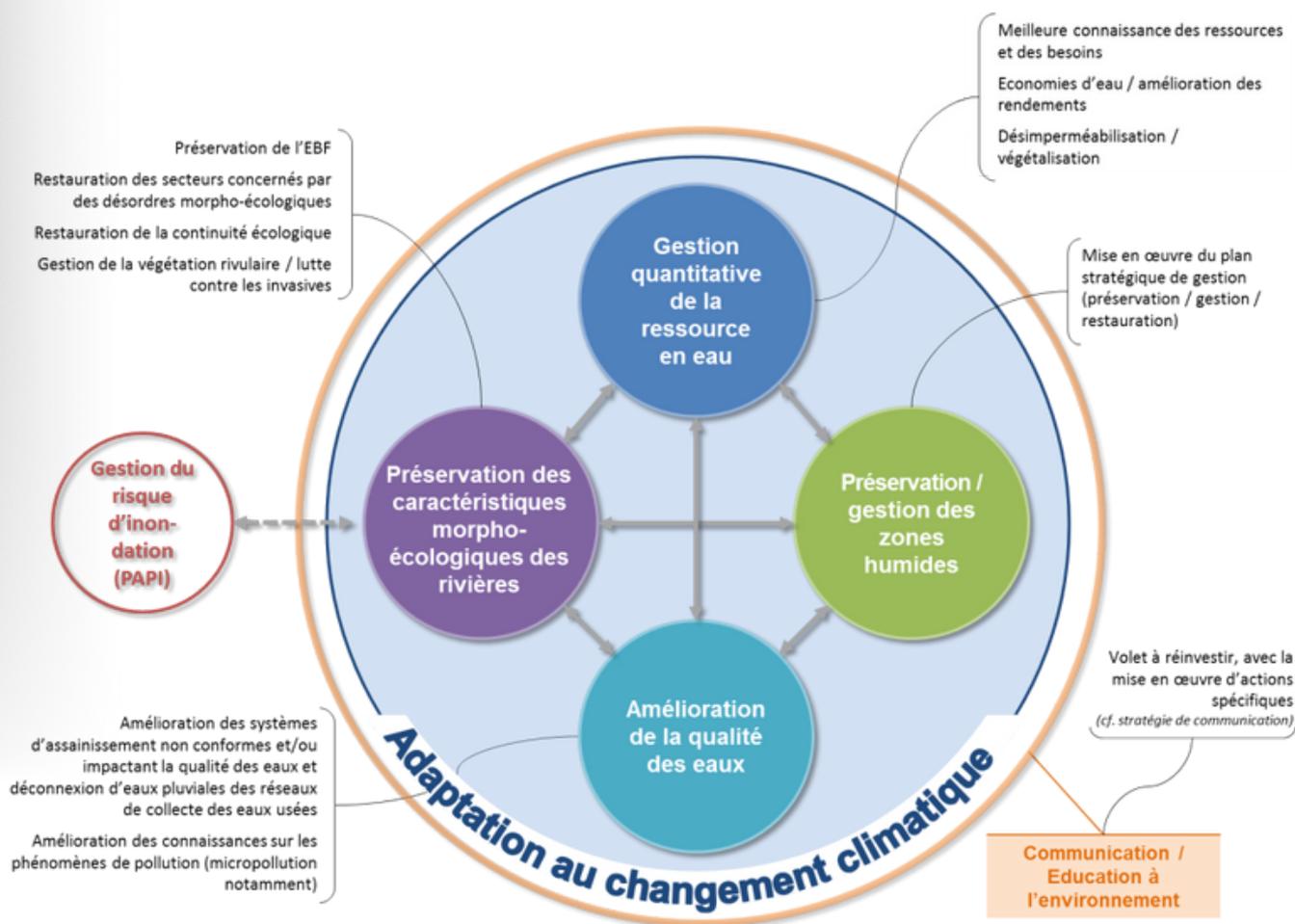


**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le territoire, dont l'histoire a fortement été marquée par le Guiers et le lac d'Aiguebelette tant du point de vue physique qu'humain (*patrimoine historique, culturel et touristique*), offre une importante diversité de paysages et de milieux à grande richesse écologique. Mais, l'humain l'a fortement impacté et modifié au cours des années...

Pour la première fois, les bassins versants du Guiers-Aiguebelette, de la Bièvre et du Truison-Rieu, tout en conservant leurs spécificités, sont réunis dans la mise œuvre d'un contrat de bassin afin d'avoir une meilleure cohérence des actions sur l'unité écologique pour la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison (GABT), coordonné par le SIAGA, s'appuie sur les résultats des précédents contrats de rivière Guiers-Aiguebelette et intègre les objectifs du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), tout en tenant compte de l'évolution climatique et de la nécessité d'inclure l'eau dans l'aménagement du territoire.



Le SIAGA a porté l'élaboration du contrat de rivière pour le compte des collectivités et assurera à ce titre l'animation et sa mise en œuvre. Il est également l'un des maîtres d'ouvrage du contrat avec plus de 5.66 M€ d'actions, essentiellement sur les volets de restauration des milieux aquatiques et de sensibilisation.

Ces actions sont réparties en 4 volets (et 12 sous-volets) :

| Volet               |   | Sous-volet |   | Nb actions | Montant estimé (€) |
|---------------------|---|------------|---|------------|--------------------|
| A                   | Amélioration de la qualité des eaux   | A1         | Suivis et amélioration des connaissances générales sur les pressions de pollution       | 4          | 252 240            |
|                     |   | A2         | Réduction des pressions de pollution domestiques  | 16         | 9 942 320          |
|                     |   | A3         | Gestion des eaux pluviales : schémas, déconnexion / infiltration, désimperméabilisation | 5          | 922 300            |
| Sous-total Volet A  |   |            |   | 25         | 11 116 860         |
| B1                  | Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques  | B1.1       | Préservation et restauration des caractéristiques morpho-écologiques des cours d'eau    | 10         | 3 063 300          |
|                     |   | B1.2       | Restauration de la continuité écologique  | 8          | 1 139 990          |
|                     |   | B1.3       | Préservation, gestion et restauration des zones humides                                 | 4          | 535 637            |
|                     |   | B1.4       | Gestion et entretien des berges et du lit des cours d'eau                               | 5          | 897 870            |
| Sous-total Volet B1 |   |            |   | 27         | 5 636 797          |
| B2                  | Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique | B2.1       | Instauration des modalités d'une gestion durable des ressources en eau du territoire    | 7          | 1 128 750          |
|                     |   | B2.2       | Amélioration des rendements / économies d'eau   | 12         | 8 754 500          |
|                     |   | B2.3       | Amélioration et sécurisation de l'alimentation en eau potable                           | 4          | 1 840 500          |
| Sous-total Volet B2 |   |            |   | 23         | 11 723 750         |
| C                   | Gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire                                       | C1         | Animation et suivi du contrat de bassin   | 3          | 708 000            |
|                     |   | C2         | Communication et sensibilisation  | 3          | 346 600            |
| Sous-total Volet C  |   |            |   | 6          | 1 054 600          |
| TOTAL GÉNÉRAL       |   |            |   | 81         | 29 532 007         |

Au total, 81 actions pour plus de 29.53 millions d'euros sont programmées au contrat pour les 3 années à venir. Une aide financière très importante sera apportée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et les Départements de l'Isère et de la Savoie.

Les maîtres d'ouvrages des différentes opérations supporteront plus 31% du montant du contrat.

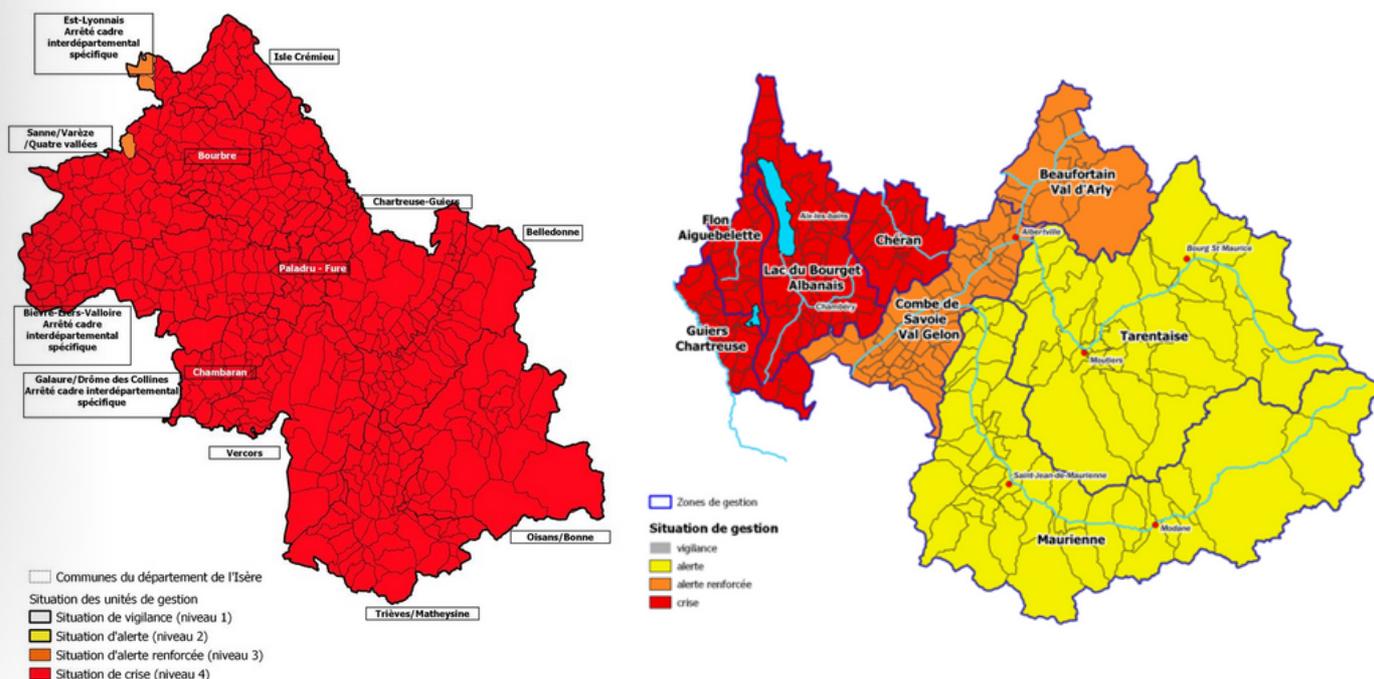
Depuis plusieurs années, le SIAGA s'est engagé à améliorer et à préserver l'eau et les milieux aquatiques. En effet, comme présenté plus haut, différentes actions pour la ressource en eau sont prévues dans le cadre du contrat de bassin GABT pour les années 2022-2024. Cette ambition a été confortée avec la situation de sécheresse de l'été 2022 qui n'a pu que confirmer l'importance du déploiement de ce volet d'actions.

## Un été 2022 très sec et chaud

L'été 2022 a été marqué par des températures élevées couplées à de faibles précipitations qui ont conduit à une baisse très importante des débits des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant.

Les débits observés ont été historiquement bas pour la saison, aussi bien en plaine qu'en moyenne montagne. Les niveaux des nappes souterraines ont également atteint un niveau extrêmement bas. Le faible manteau neigeux sur le massif de la Chartreuse n'a malheureusement pas permis de constituer un stock suffisant pour soutenir les débits des cours d'eau.

En outre, la dégradation de la situation durant l'été a conduit à placer le bassin versant jusqu'au plus haut niveau d'alerte dès le mois d'août : la situation de crise.



*Situation de sécheresse en Isère au 17 août 2022 et en Savoie au 29 juillet 2022*

Face à cette situation, plusieurs communes du territoire, telles que Miribel-les-Échelles ou Saint-Franc, ont dû être approvisionnées en eau potable par camions citernes et des pêches de sauvetage ont été réalisées par les associations de pêche dans le but de déplacés plusieurs dizaines de poissons.

Ainsi, plusieurs mesures temporaires de restriction des usages de l'eau ont été prises dans le but de limiter la consommation non-indispensable d'eau et, donc, de réserver la ressource en eau aux usages prioritaires et préserver les écosystèmes aquatiques.

La sécheresse de l'été 2022 a atteint un niveau inédit, impactant ainsi les ressources en eau souterraine sur le reste de l'année 2022 et le début de l'année 2023.

## Une nouvelle recrue !



Pour assurer la bonne réalisation et gestion des actions prévues pour améliorer et préserver la ressource en eau, le SIAGA a agrandi son équipe technique en recrutant une chargée de mission Ressource en eau : Clémentine PÉRIAL

Ses missions consistent notamment à gérer la ressource en eau, suivre les niveaux d'eau en nappe et rivière, ainsi que la qualité d'eau.

Pour plus d'infos sur les actions prévues et en cours et en lien avec la ressource sur le territoire :

[clementine.perial@guiers-siaga.fr](mailto:clementine.perial@guiers-siaga.fr)

## Étude stratégique ressource en eau et changement climatique

Le 14 décembre 2022, au cours d'un Comité de Pilotage organisé par le SIAGA, l'étude stratégique de la ressource en eau au regard du changement climatique a été lancée pour une durée de 3 ans. Cette étude a pour objet de déterminer des volumes maximums prélevables dans les sous-bassins et masses d'eau souterraine soumises à des risques du point de vue quantitatif.



Les objectifs de cette étude sont :

- Connaître / Préserver / Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine pour la satisfaction de tous les usages
- Acquérir et renforcer la connaissance sur la ressource en eau superficielle et souterraine
- Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides et les milieux aquatiques
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

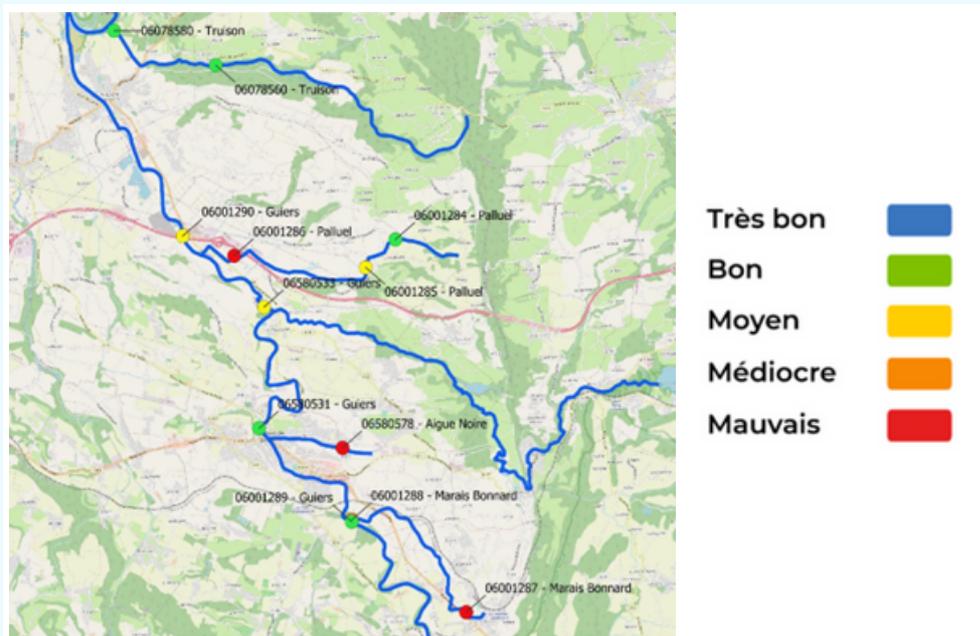
À terme, cette étude permettra d'élaborer un Projet de Territoire de la Gestion de l'Eau (PTGE) en impliquant l'ensemble des usagers de l'eau du territoire (*consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche, etc.*) dans une démarche de co-construction. Ce PTGE sera élaboré dans une perspective d'arriver, sur la durée, à un équilibre entre besoins et ressource en eau, à une certaine sobriété dans les usages de l'eau, à préserver la qualité des eaux et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, à anticiper le changement climatique et ses conséquences sur la ressource en eau et à s'y adapter.

**Montant total de l'action**

250 000 €HT

## Suivi de la qualité du Truison, Bonnard, Aiguenoire et Palluel

Les suivis 2020 du bilan de contrat de bassin 2012-2019 ont souligné des problèmes de qualité des eaux sur le Guiers aval et certains de ses affluents. Un diagnostic de qualité spécifique a donc été lancé en 2022.



Les résultats du suivi réalisé en 2022 montrent une « bonne » qualité physico-chimique sur 42 % du réseau suivi, une qualité « moyenne » sur le Palluel médian (*en raison d'une désoxygénation*) et les 2 stations du Guiers aval (*échauffement des eaux*), une qualité « médiocre » sur le marais Bonnard aval (*surplus en nutriments phosphorés*) et une qualité « mauvaise » sur le marais Bonnard amont, l'Aiguenoire (*à Pont-de-Beauvoisin*) et le Palluel due à une désoxygénation et à un surplus en nutriments (*azotés et phosphorés*).

- l'état chimique est bon sur tout le réseau, excepté 2 stations, et mauvais sur le marais Bonnard et le Palluel aval en raison des teneurs en arsenic
- l'état hydrobiologique (IBG-DCE) est qualifié de très bon à bon sur toutes les stations exceptées une et de qualité médiocre sur l'Aiguenoire
- l'état hydrobiologique (IBD) est qualifié de bon sur le Truison amont et les deux stations amont du Guiers et de moyen sur le Truison aval et les deux stations aval du Guiers

Toutefois, le protocole mis en place et réalisé sur l'année 2022, ne permet pas de lever les origines des pollutions métalliques. La contamination des affluents n'est pas observable dans le Guiers avec le protocole actuel. Par conséquent, une adaptation du protocole a été jugé nécessaire par le comité de pilotage et sera mise en place pour la campagne de suivi 2023. Trois nouvelles stations ont été ajoutées sur le Palluel et certaines analyses seront allégées sur certaines stations. Enfin, pour déterminer s'il existe une contamination des eaux ponctuelles, des analyses sur sédiments seront effectuées.

**Montant total de l'action**

68 418 € HT

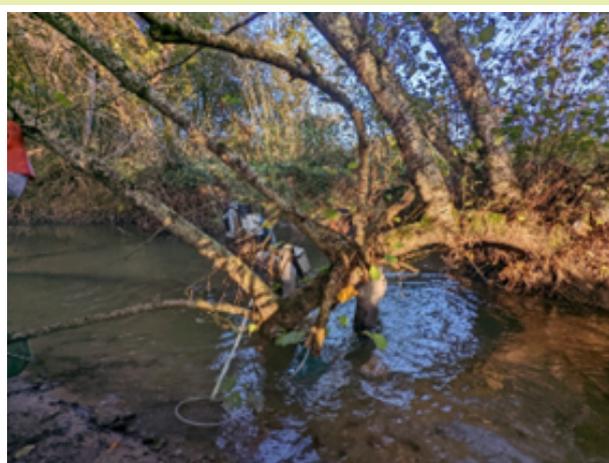
## Effet de la restauration de la continuité écologique sur la lamproie de Planer

La lamproie de Planer, espèce protégée au titre de la directive habitat faune-flore, vit dans de petits cours d'eau frais et oxygénés en tête de bassins versants. Elle reste enfouie 4 à 6 ans dans le sédiment fin, puis se déplace au stade adulte pour gagner ses sites de reproduction. L'espèce présente de faibles capacités de dispersion et elle est par conséquent impactée par la fragmentation des cours d'eau. Très sensible à la pollution des milieux continentaux, la présence de la lamproie de Planer représente un bon indicateur de la qualité de l'eau et des habitats des petits cours d'eau, ainsi que de conditions thermiques favorables aux espèces d'eau froide, dans le contexte de changement climatique.

Sur le territoire du SIAGA, deux secteurs présentent des populations de lamproies : la Bièvre et le Thiers. Ces cours d'eau sont fragmentés par des seuils difficilement franchissables par la lamproie et qui ne sont pas systématiquement aménagés pour le franchissement par les petites espèces. Mesurer l'impact de ces obstacles et des éventuelles mesures de restauration de la connectivité longitudinale sur les déplacements des lamproies de Planer constitue un fort enjeu de conservation pour cette espèce.

Le SIAGA a ainsi lancé un suivi en 2022 avec pour objectif de définir des stratégies de restauration de la continuité écologique pour la lamproie de planer.

En octobre 2022, une première campagne de pêche électrique a été menée. Au total, grâce aux efforts fournis par les experts impliqués dans le projet (Fédérations de pêche de l'Isère et de la Savoie, l'Office Français de la Biodiversité et Scimabio), 63 lamproies ont été marquées sur la Bièvre et 120 sur le Thiers.



**Montant total de l'action**

120 000 €HT

## Suivi piscicole du Guiers Mort



Depuis 2016, différents travaux ont été réalisés sur le Guiers mort, de Saint-Laurent-du-Pont à Entre-Deux-Guiers dans le but d'améliorer la continuité écologique.

Le dernier chantier en date, la création d'une rivière de contournement au niveau du seuil du Moulin neuf en 2021, avait pour but de permettre aux poissons de circuler librement malgré la présence du seuil.

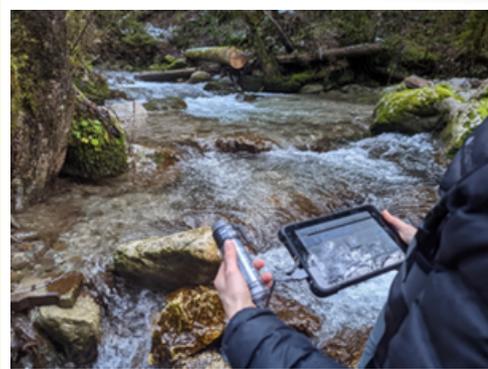
Dès le mois de septembre, des suivis de la continuité piscicole et sédimentaire ont été réalisés avec l'appui de Scimabio Interface. Des transpondeurs ont été implantés sur les poissons (*technique indolore*) et les galets. Ces suivis permettent de recenser les poissons et sédiments dès qu'ils passent au niveau des capteurs installés à des points stratégiques.

Par la suite, les passages seront analysés et permettront de vérifier que la mobilité piscicole et sédimentaire est assurée sur l'ensemble du linéaire.

## Montant total de l'action

95 112 € TTC

## Étude de la thermie des cours d'eau



Des dysfonctionnements thermiques marqués sur le Guiers ont été mis en évidence par des études menées en 2020. Ces conditions thermiques sont, entre autres, incompatibles avec le maintien de la truite de rivière et de l'ombre commun, deux espèces emblématiques du Guiers.

Ainsi, en 2022, 16 stations ont été installées sur le bassin versant et les premiers relevés d'information ont été organisés avec l'appui des fédérations de pêche de l'Isère et de la Savoie. Dès le mois de novembre 2022, les équipes se sont rendu sur le terrain pour relever ces sondes. L'objectif est d'améliorer la connaissance du fonctionnement thermique du Guiers sur son ensemble et de réaliser des suivis ciblés sur deux thématiques : l'impact cumulé des seuils et le réchauffement du Thiers. Ce suivi permettra aussi d'apprécier les évolutions du régime thermique sur plusieurs années et de suivre les effets d'une action de restauration sur un cours d'eau (*restauration morphologique, renaturation, etc.*).

## Montant total de l'action

52 080 € TTC

## Suivi écologique suite aux travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Ainan

Le SIAGA a déposé un dossier de déclaration Loi sur l'eau en avril 2022 portant sur la restauration morpho-écologique de l'Ainan à Saint-Geoire-en-Valdaine. À la demande des services de l'État, les inventaires faune, flore et habitat ont été actualisés car ils dataient de plus de 3 ans. Il s'agissait aussi de préciser les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi afin de limiter au maximum l'impact du projet sur les enjeux environnementaux du site étudié.



### Montant total de l'action

29 900 € HT

### Plan de gestion sédimentaire

Le transport solide et, plus particulièrement, le charriage des sédiments grossiers par les cours d'eau au gré des crues, est l'un des éléments majeurs du bon fonctionnement des hydrosystèmes fluviaux. En effet, le cycle vital de nombreuses espèces fluviatiles est étroitement lié à un habitat composé en grande partie de dépôts alluvionnaires grossiers.



Cumuls de sédiments en amont d'un ouvrage, ruisseau du Beauchiffroy

Le Guiers et ses affluents ont historiquement fait l'objet de nombreux aménagements (*barrages pour force hydromotrice, digues de protection contre les inondations, drainage agricole, extraction de matériaux, ...*). Suite à ces diverses interventions (*élargissement de lit, création de seuil, dérivation, etc.*), le fonctionnement morphodynamique s'est trouvé altéré, particulièrement sur les linéaires aval du Guiers et de la Bièvre.

C'est pourquoi le SIAGA, accompagné par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Département de l'Isère, a souhaité définir un Plan de Gestion Sédimentaire en définissant des tronçons catégorisés déficitaires, excédentaires ou en équilibre.

Au final le plan de gestion regroupe 6 catégories d'actions :

- Actions de recharge sédimentaire (515 000 € HT)
- Actions de dévégétalisation / scarification (130 000 € HT)
- Création de zones de respiration (455 000 € HT)
- Gestion des ouvrages en travers (120 000 € HT)
- Gestion des ouvrages de contrôle du transport solide (435 000 € HT)
- Suivi topographique et géomorphologique (50 000 € HT)

Ces actions seront lancées sous réserve de faisabilité foncière, réglementaire et financière.

### Montant total de l'action

110 000 € HT

En 2019, le SIAGA s'est lancé dans la mise en place d'une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur son territoire. Celle-ci, cadrée par un cahier des charges national, a été validée par les services de l'État en 2021 par l'approbation d'un Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI, établi en concertation avec les acteurs du bassin versant. Il couvre l'ensemble du territoire d'intervention du SIAGA et est animé par ce dernier.

Lors de la phase de concertation préalable à la validation du PEP, 25 actions, toutes sous maîtrise d'ouvrage du SIAGA, ont été proposées. La durée du PEP est de 3 ans et le montant total de ces actions est de 1,2 M€, financé par l'État (*fonds barrière*), le Département de l'Isère et le SIAGA (*via la taxe GEMAPI*).

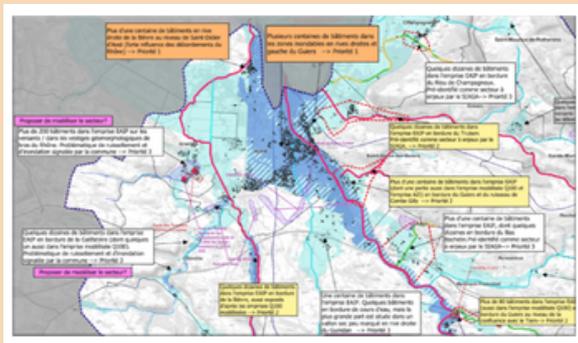
## Diagnostic de vulnérabilité du territoire

Le diagnostic approfondi et partagé du territoire face au risque inondation – étude structurante du PAPI – sert de base pour établir la stratégie du territoire en terme de gestion du risque.

C'est donc à partir de cette étude que des programmes d'aménagement du territoire, de réduction de la vulnérabilité ou d'intégration du risque inondation dans l'urbanisme sont développés.

L'objectif de ce programme est de caractériser l'aléa inondation sur certains cours d'eau, d'identifier, de qualifier et de quantifier les enjeux en zone inondable.

Une hiérarchisation des vulnérabilités du territoire (*localisation, type d'enjeux, occurrence de crue, modalités d'action, ...*) et un recensement des ouvrages de protection ont également été réalisés.



**Montant total de l'action**  
335 266 € TTC

## Formations élus à la gestion de crise



Cette année, le SIAGA, en partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), a proposé des parcours de formation tous les semestres à destination des élus et des agents communaux du territoire.

- ▶ le 12 septembre : première session de sensibilisation à la gestion de crise avec l'intervention des préfectures et/ou SDIS de l'Isère et/ou de la Savoie.
- ▶ le 11 octobre : formation sur la gestion globale du risque inondation, animée par le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI)
- ▶ le 16 novembre : exercice fictif de crise animé par l'IRMa
- ▶ le 13 décembre : formation à la mise en place et au maintien opérationnel des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

**Montant total de l'action**  
9 825 € TTC

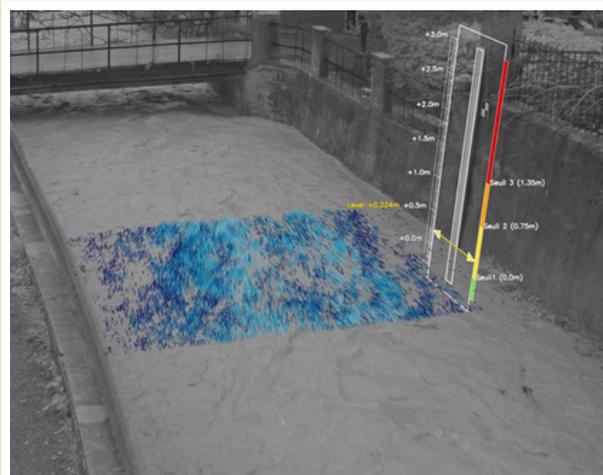
## Systeme de surveillance des crues

Une étude sur la faisabilité de mise en place d'un réseau de surveillance des crues est en cours.

Cette phase vise, dans un premier temps, à recenser tous les systèmes et matériels en place sur le territoire.

Les phases suivantes devront permettre de calculer les temps d'anticipation de crue possibles au niveau des principaux enjeux, ainsi que le niveau d'ambition souhaité pour un tel système sur le territoire.

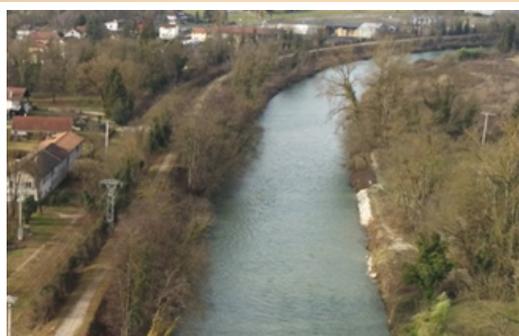
Enfin, le dispositif proposera un scénario de mise en place d'un système.



### Montant total de l'action

35 100 € HT

## Études de dangers (EDD) de systèmes d'endiguements



Digue des Autrichiens à Aoste et Romagnieu



Digue de la Broue à Entre-Deux-Guiers

Au premier semestre 2022, deux études de dangers de systèmes d'endiguements ont été lancées sur le système d'endiguement de la Broue à Entre-Deux-Guiers et celui des Autrichiens sur les communes d'Aoste et Romagnieu.

Ces études visent notamment à définir le niveau de protection de ces digues, c'est-à-dire en simplifier le niveau pour lequel le SIAGA s'engagera à garantir le fonctionnement des digues – niveau qui devra être pris en compte ensuite dans les plans communaux de sauvegarde, pour la mise en place de l'évacuation de la population protégée notamment.

La fin de ces études est prévue en juin 2023.

### Montant total de l'action

70 590 € HT

En 2022, le SIAGA a poursuivi les actions d'entretien et de restauration des ripisylves sur l'ensemble des cours d'eau principaux mais aussi secondaires. Un marché réservé a été signé pour une durée de 3 ans avec 3 structures tournées autour des valeurs de l'économie sociale et solidaire :



**Groupe Adéquation  
Emplois Verts**  
Secteur amont Isère et Savoie



**Groupe OSEZ Nature**  
Secteur aval Isère



**Groupe Isactys**  
Secteur aval Savoie

## Plan de gestion des ripisylves

Les actions inscrites dans le marché, précédemment présenté, reprennent celles du plan de gestion des ripisylves, validé d'intérêt général sur 270 kilomètres. Elles comprennent :

- l'entretien et la restauration avec, notamment, la surveillance et des interventions générales sur les boisements de berge, embâcles ou rémanents pouvant faire obstacle au bon écoulement de l'eau
- des campagnes de revégétalisation par des essences endémiques (*peupliers noirs et saules*) et, au besoin, des petits travaux de génie végétal
- des actions préventives contre les espèces invasives avec de l'arrachage précoce des jeunes plantules sur des massifs isolés de renouée du Japon ainsi qu'une phase expérimentale par éco-pâturage sur des massifs de renouée plus volumineux

Les déchets sont également ramassés et évacués tout au long de l'avancée des équipes en charge de ces actions.



Retrait d'un embâcle sur une des piles du pont du Guiers entre Saint-Genix-les-Villages et Aoste



Interventions en février suite à la crue du 29 décembre 2021



Ramassage de déchets et coupe sélective de rémanents

**Montant total de l'action**

159 000 € HT

Sur le bassin versant Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truisson, les zones humides représentent près de 4 000 ha. Leur préservation fait partie des principales missions du SIAGA et plusieurs actions de préservation et/ou restauration des zones humides sont prévues dans le cadre du contrat de bassin GABT.

## Reconquête des zones humides remarquables sur le territoire

En 2022, le SIAGA participe à la mise en œuvre des plans de gestion des zones humides (*travaux de restauration et de conservation*) sur les sites gérés par les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) d'Isère et de Savoie, pour lesquels il est « autorité GEMAPIENNE ».

L'objectif de ces actions est d'améliorer ou de maintenir au mieux les fonctionnalités hydrologiques, les populations d'espèces remarquables et le fonctionnement de l'écosystème sur les secteurs ciblés.

Cette action concerne au total 12 sites : 3 sites en Isère et 9 en Savoie.



*Bas marais alcalin - Marais de Chambrotin ©CEN Isère - M. JUTON*

### Montant total de l'action

24 448 € TTC

## Une nouvelle recrue !

Les actions de communication et de sensibilisation ont été revues et développées dans le nouveau contrat GABT. Des animations scolaires à la création d'une exposition itinérante, en passant par des actions de communication diverses et variées, la nouvelle chargée de communication est venue compléter l'équipe technique déjà en place pour réaliser toutes ces actions.

Pour plus d'infos sur les actions prévues et en cours et en lien avec la communication et la sensibilisation des différents publics :

[yolenne.sicaud@guiers-siaga.fr](mailto:yolenne.sicaud@guiers-siaga.fr)



Au fil des années, la communication et la sensibilisation sont devenues des leviers essentiels dans les stratégies du syndicat. Aujourd'hui, la démarche citoyenne et l'implication des habitants et des élus du territoire sont au cœur des réflexions dans le développement des actions. Ainsi, dans le contrat de bassin GABT, un volet est dédié aux actions de communication et de sensibilisation avec, notamment, des animations scolaires, des actions de communication diverses (*refonte du site web, animations des réseaux sociaux, création d'une exposition itinérante, etc.*) et la création d'une École de l'Eau.

### Animations pédagogiques à destination des scolaires

Pour l'année scolaire 2022-2023, près de 830 enfants du territoire, du CP au CM2, ont pu profiter des animations pédagogiques proposées par le SIAGA et animées par les associations naturalistes : le Pic Vert, FNE Isère et Savoie et LPO Auvergne Rhône-Alpes.

Ces animations comprennent :

- 3 demi-journées par classe avec des sessions en classe et sur le terrain
- la prise en charge des transports en car en cas de besoin
- le matériel pédagogique avec, notamment, la distribution d'un kit pédagogique pour chacun des enfants (le but étant de les inciter à retourner sur le terrain avec leurs parents)

Au total, pour cette année scolaire 2022-2023, ce sont 34 classes réparties sur 14 écoles du territoire qui ont pu profiter de ces animations. Celles-ci seront reconduites sur l'année scolaire 2023-2024 dès la rentrée.



Animation réalisée par le Pic Vert à l'école de Saint-Jean-d'Avelanne

**Montant total de l'action**

35 329, 49 € TTC



### Une plaquette technique sur le contrat de bassin GABT

Prévue dans le cadre du contrat, la plaquette technique 2022 porte sur le contrat de bassin GABT. À destination du grand public principalement, elle sera proposée aux mairies ainsi que lors des différents événements et animations du SIAGA.

#### Montant total de l'action

1 368 € TTC

### Une vidéo de présentation du territoire

Dans le cadre du contrat, 4 vidéos thématiques sont prévues. Cette série de vidéos, réalisées par l'entreprise Ecurieux, vise à sensibiliser le grand public sur les enjeux du territoire, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau. La 1ère vidéo sert de présentation du territoire et permet de présenter les richesses de celui-ci.



#### Montant total de l'action

2 500 € TTC / vidéo

### Une invitation à une émission de radio

Dans le cadre du label Rivières Sauvages, l'association Réciprocité Guiers, le Parc Naturel Régional de Chartreuse et le SIAGA, en tant que co-porteurs, ont participé à l'émission de radio mensuelle *Le Parc au Naturel* diffusée sur Couleurs Chartreuse. Cette émission était destinée à présenter le Guiers mort et le label Rivières Sauvages.





En répondant à l'appel à projet Eau et Biodiversité 2021 de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le SIAGA et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie ont souhaité s'intéresser à la diversification du réseau de mares sur le bassin versant Guiers-Aiguebelette.

Dans le cadre de ce projet, le syndicat a pour objectif de créer des mares sur le foncier dont il a la gestion pérenne sur les communes de Saint-Joseph-de-rivière, Entre-deux-Guiers et Saint-Christophe-sur-Guiers.

Pour ce faire, une première étape de validation des sites a été réalisée par le CEN 38 en 2022 et devrait aboutir à la création de 11 mares en 2023.

## Eau et Biodiversité



*Sonneur à ventre jaune, espèce patrimoniale et protégée, une des bénéficiaires cibles des travaux prévus*

## Eau et Participation citoyenne



Le SIAGA et le Parc Naturel Régional de Chartreuse ont décidé de répondre conjointement à l'appel à projet Eau et Participation citoyenne de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Ainsi, diverses animations à destination des habitants du territoire sont proposées sur l'année 2022-2023, telles que les *Bistr'eaux* ou les *Balades Retour aux Sources* animées par l'association Les Amis du Parc de Chartreuse.



*Première rencontre Bistr'eau organisée chez "Papilles & papote" à Entre-deux-Guiers le vendredi 2 décembre 2022 - ©Le Dauphiné*

### 9 février 2022

- Débat d'Orientation Budgétaire
- Délibérations : demande financement de l'étude de faisabilité confluence Guiers/Rhône, étude pollution Guiers Aval, Animation PEP 2022
- Présentation de la programmation du contrat de bassin GABT
- Liste des systèmes d'endiguement potentiels prioritaires
- Divers : construction bâtiment SIEGA/SIAGA, ...

### 31 mai 2022

- Proposition des systèmes d'endiguement potentiellement retenus et non retenus
- Présentation du contrat de bassin Guiers Aiguebelette Truisson Bièvre 2022-2024
- Délibérations :
  - ▶ Validation du contrat de bassin GABT
  - ▶ Systèmes d'endiguement retenus et non retenus
  - ▶ Création poste adjoint administratif territorial principal 1ère classe
  - ▶ Convention Parc Régional Naturel Chartreuse : Appel A Projet eau et participation citoyenne
  - ▶ Actions de communication et sensibilisation
  - ▶ Espèces Exotiques Envahissantes
  - ▶ Aménagement du seuil de la Pérelle
- Divers : statut, prochaines dates (signature contrat)

### 23 mars 2022

- Compte administratif 2021
- Compte de gestion 2021
- Affectation des résultats de l'exercice 2021
- Participations EPCI
- Budget Primitif 2022
- Délibérations :
  - ▶ Ligne de trésorerie
  - ▶ Indemnisation télétravail
  - ▶ Suivi du régime thermique des bassins du Guiers et de la Bièvre
  - ▶ Suivi de l'eutrophisation du bassin du Guiers
  - ▶ Élaboration d'une stratégie foncière à l'échelle du territoire
  - ▶ Travaux morpho-écologique de l'Ainan
  - ▶ Effet de la restauration de la continuité écologique sur les populations de lamproies de Planer
  - ▶ Actions du programme de gestion de la végétation de berge 2022/2023
  - ▶ Une École de l'Eau pour le bassin versant du Guiers
  - ▶ Étude stratégique de la ressource en eau et des besoins dans le contexte du changement climatique
  - ▶ Mise en œuvre de dispositifs de suivis des débits d'étiage et de la piézométrie de la nappe (échelles limnimétriques, enregistreurs, piézomètres...)
  - ▶ Création de poste gestion quantitative et communication
- Présentation de la programmation du contrat de bassin GABT
- Divers : Programme d'Études Préalables au PAPI, construction nouveau bâtiment SIEGA/SIAGA, Analyse financière

## 11 juillet 2022

- Validation du programme détaillé du nouveau bâtiment SIEGA/SIAGA
- Préparation de la signature du contrat de bassin GABT
- Programme entretien ripisylve (programmation, marché)
- Études en cours : Espèces Exotiques Envahissantes, Eco-pâturage
- Travaux de l'Ainan
- Recrutements : Chargée de mission communication et sensibilisation sur les milieux aquatiques / chargée de mission ressource en eau et qualité des eaux
- Délibérations :
  - ▶ Nouveau bâtiment SIEGA/SIAGA : validation du volet 4
  - ▶ Convention CEN 73 : travaux de restauration de zones humides
  - ▶ SIAM : avenant N° 2
  - ▶ Convention Zones Humides avec le CEN Isère
  - ▶ Avenant à la convention Zones Humides déléguées avec le CEN Savoie
  - ▶ Avenant à la convention Zones Humides déléguées avec la CCLA
  - ▶ Devis suivi écologique de l'Ainan
- Divers/Questions : achat bureaux

## 27 septembre 2022

- Rapport activité 2021
- Étude stratégique de la ressource en eau / dispositifs de suivis des débits d'étiage et de la piézométrie de la nappe,
- Délibérations :
  - ▶ Demande de financement marché EDD hors PEP
  - ▶ ACBC Insertion gestion végétation
  - ▶ DM compte 041 + frais dossier CACE (cpté 627)
  - ▶ Animation scolaire
  - ▶ Demande de financement pour le programme de ripisylve année 2022-2023
  - ▶ Étude de plan de gestion ripisylve CCLA
  - ▶ Espèces exotiques envahissantes
  - ▶ Convention de mise à disposition de la digue de la Broue et des propriétaires riverains
  - ▶ Autorisation au président de signer l'Accord-cadre de services sociaux pour des prestations d'entretien de la végétation de berges et des espaces naturels sur les bassins versants Guiers, Bièvre et Rieu-Truisson
  - ▶ Autorisation au président de signer l'Accord-cadre à bons de commande élaboration des dossiers d'autorisation pour les systèmes d'endiguements sur le bassin GATB et de leur plan de gestion de la végétation
  - ▶ Désignation de deux représentants au concours pour les nouveaux bâtiments
- Divers / Questions : Parcours de formation des élus face aux risques d'inondation, prochaines dates, ...

## 7 décembre 2022

- Approbation du PV du Conseil Syndical du 27/09/2022
- Point technique :
  - ▶ Avancement contrat de bassin GABT
  - ▶ Avancement Programme d'Études Préalables au PAPI
- Délibérations :
  - ▶ Approbation du Débat Orientation Budgétaire 2023
  - ▶ Décision Modificative N°2
  - ▶ Avancement de grades : détermination des ratios
- Prochaines dates
  - ▶ Actualisation prestations sociales : prévoyance et mutuelle
  - ▶ Création d'un poste de technicien
  - ▶ Demande de financement missions 2023
  - ▶ Pré-arbitrage des digues non retenues
  - ▶ Avenant convention de mise à disposition avec le département de l'Isère
  - ▶ Mise à disposition foncier public et propriétaires digue des Autrichiens
  - ▶ Animations foncières confluence Guiers et camping des trois lacs

## 9 mars 2022

- Préparation du conseil syndical du 23 mars (budget 2022, ligne de trésorerie, présentation du contrat de bassin GATB, divers...)
- Présentation des actions inscrites au contrat de bassin GABT
- Analyse financière, PPI
- Divers

## 11 mai 2022

- Préparation du Conseil Syndical du 31/05/2022 :
  - ▶ Validation du comité de rivière
  - ▶ Présentation de l'étude de faisabilité du nouveau bâtiment
  - ▶ Délibérations : Comité de rivière, création poste adjoint administrative 1ère classe
- Délibérations :
  - ▶ École de l'eau
  - ▶ Adhésion Cepri
  - ▶ Convention cadre IRMA
  - ▶ Concertation foncière
- Divers : Statuts, projet de courrier préfet de l'Isère et de la Savoie concernant les travaux du futur Lyon-Turin, dates des prochaines réunions, ...

## 21 septembre 2022

- Préparation du Conseil Syndical du mardi 27/09/2022 :
  - ▶ Rapport activité 2021
  - ▶ Étude stratégique de la ressource en eau / dispositifs de suivis des débits d'étiage et de la piézométrie de la nappe
  - ▶ Délibérations : Engagement dépenses PEP (marché EDD) + ACBC Insertion gestion végétation, DM compte 041 + frais dossier CACE (cpte 627), ratio avancement de grade, Animation scolaire, étude de plan de gestion ripisylve CCLA, espèces exotiques envahissantes, convention de mise à disposition de la digue de la Broue et des propriétaires riverains
  - ▶ Désignation de deux représentants au concours pour les nouveaux bâtiments
- Animation scolaire
- Divers : parcours de formation des élus face aux risques d'inondation, prochaines dates, ...

## 30 novembre 2022

- Préparation du Conseil Syndical du mercredi 7 décembre 2022 :
  - ▶ Délibérations : Décision Modificative N° 2, convention mandat sentier Corbassière (Les-Abrets-en-Dauphiné, Pressins), avancement de grades : détermination des ratios, demande de financement missions 2023, pré-arbitrage des digues non retenues, avenant convention de mise à disposition avec le département de l'Isère, création d'un poste de technicien, actualisation prestations sociales : prévoyance et mutuelle, approbation du DOB 2023, mise à disposition foncier public et propriétaires digue des Autrichiens, animations foncières confluence Guiers et camping des trois lacs
- Actions programmées au PEP (Programme études préalables) : systèmes endiguement, PEP
- Divers : prochaines dates

## AUTRES DATES

### 10 mai 2022 Comité de rivière

- Présentation et la validation du projet du 3ème contrat de rivière
- Présentation générale des objectifs
- Le rôle du SIAGA et présentation des actions
- Échéances
- Questions / Validation du contrat de bassin GABT

### 20 juin 2022 COFIL PAPI

### 4 octobre 2022 COFIL Plan de gestion sédimentaire

### 14 décembre 2022 COFIL Ressource en eau

### 14 décembre 2022 COFIL EDD Broue

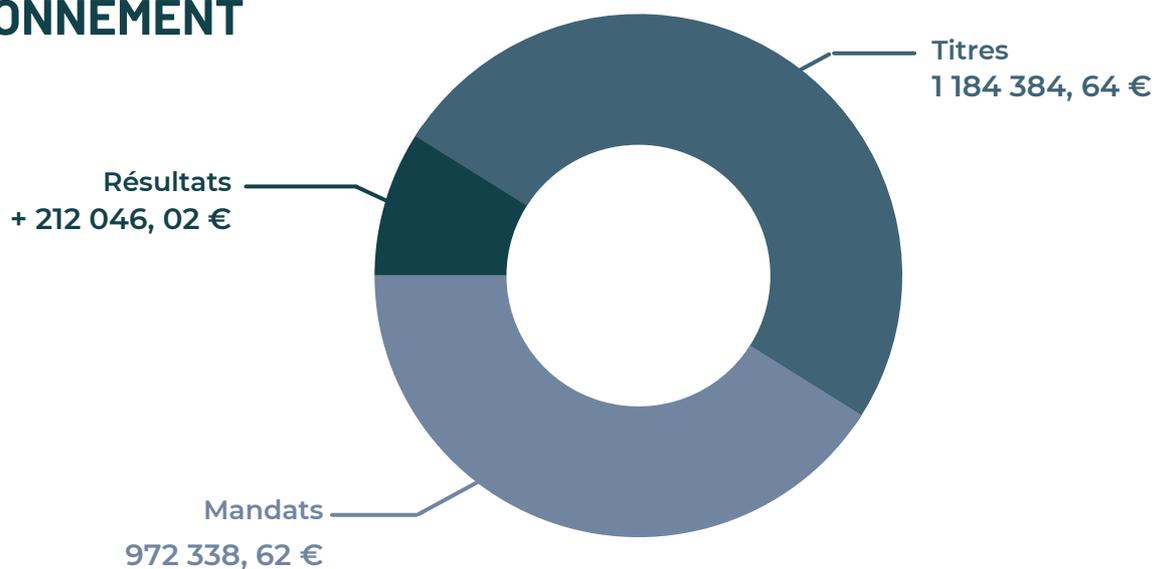
### 12 juillet 2022 Signature du contrat

- Discours d'accueil par André BOIS, Président de la CCLA
- Discours d'ouverture par Jean-Louis REYNAUD, Président du SIAGA
- Visite terrain : Travaux de renaturation du marais du Gua et de piquetage de protection de la végétation aquatique au Lac d'Aiguebelette présenté par la CCLA par Véronique Beauvais
- Présentation technique du contrat par Didier GIRARD, Directeur du SIAGA
- Allocution de Laurent ROY, Directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Allocution de Gilbert GUIGUE, conseillers départementaux de Savoie et représentants du Président Hervé GAYMARD
- Allocution de Fabien MULYK, vice-président du Département de l'Isère chargé de l'agriculture, de la forêt et gestion de l'eau et représentant le Président Jean-Pierre Barbier
- Allocution de Virginie COLLOT, représentante de l'État
- Remerciements de Jean-Louis REYNAUD qui invite les signataires
- Cérémonie officielle de signature

| N° du marché     | Mode de passation    | Intitulé  | Prestataires  | Montant du marché HT   |
|------------------|----------------------|---|---|--|
| 2022-03-ACRGB-RT | Procédure adaptée    | Accord cadre de services sociaux pour des prestations d'entretien de la végétation de berges et des espaces naturels sur les versants Guiers Bièvre Rieu Truisson           | Lot 1 : Emplois verts<br>Lot 2 : Emplois verts<br>Lot 3 : Acty chantier<br>Lot 4 : Osez | Lot 1 : 44 500 € (max. annuel)<br>Lot 2 : 44 500 € (max. annuel)<br>Lot 3 : 31 000 € (max. annuel)<br>Lot 4 : 31 000 € (max. annuel) |
| 2022-04-ACBC-EDD | Procédure formalisée | Lot 1 : Élaboration des dossiers de demande d'autorisation pour les SE sur le bassin GABT<br>Lot 2 : Élaboration de plan de gestion de végétation des SE sur le bassin GABT | Lot 1 : HYDRETTUDES<br>Lot 2 : UEF  | Lot 1 : 300 000 €<br>Lot 2 : 50 000 €  |

|    | RÉSULTATS<br>2021 | EXERCICE 2022 |            |            | SOLDE<br>CUMULÉ |
|----|-------------------|---------------|------------|------------|-----------------|
|    |                   | Titres        | Mandats    | Résultats  |                 |
| SF | +1 741 448,78     | 1 184 384,64  | 972 338,62 | 212 046,02 | +1 953 494,80   |
| SI | -75 356,10        | 1 406 827,73  | 633 962,27 | 772 865,46 | 143 670,44      |

## SECTION FONCTIONNEMENT



## SECTION D'INVESTISSEMENT



## Suivez notre actualité !



[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



**Siaga Rivière Guiers**



**Siaga Rivière Guiers**

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

### SIAGA

*Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et ses Affluents*

 27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin

 04.76.37.26.26

 [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

 [www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)